



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

Projet

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COSUMAF

Exercice 2016

Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale

Rapport d'activités 2016

Etabli en application des dispositions de l'article 12 du Règlement N°06\03-CEMAC-UMAC du 12 novembre 2003, le présent rapport d'activités retrace le fonctionnement et l'évolution du Marché Financier Régional au cours de l'année 2016.

Il présente l'activité de la COSUMAF, les opérations du marché et la situation des acteurs en 2016.

Il a été adopté par le Collège de la COSUMAF à l'occasion de sa réunion tenue le 14 décembre 2017 à Libreville, République Gabonaise.

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), le Président de la COSUMAF soumet le présent rapport au Comité Ministériel de l'UMAC avant sa présentation à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC.

Table des matières

Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale	2
Liste des sigles, acronymes et abréviations	4
Liste des tableaux et graphiques.....	4
LA LETTRE DU PRESIDENT.....	5
I - FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016.....	8
II- PRESENTATION DE LA COSUMAF.....	25
1) Statut, missions et pouvoirs.....	25
2) Composition de la Commission au 31 décembre 2016	26
3) Organigramme de la COSUMAF.....	27
CHAPITRE 1 : ACTIVITES DE LA COSUMAF	9
Section 1 : Activités du Collège	9
I°- Réunion du 23 février 2016 à Malabo	9
II°- Réunion du 14 juin 2016 à Libreville	10
III°- Réunion du 10 septembre 2016 à Douala	10
IV- Réunion du 5 décembre 2016 à Libreville	10
Section II : Activités de régulation	11
1°- Renforcement du cadre réglementaire.....	11
2°- La régulation des organismes de marché et intermédiaires	12
Section III : Contrôle du marché et des acteurs.....	12
Chapitre 2 : Activités du Marché Financier Régional	12
Section 1 : Marché primaire	12
Section 2 : Marché secondaire	14
Section III : Activité du Dépositaire Central des titres	14
CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION DU MARCHE	17
Section I : Activités de promotion et de développement du marché	18
Section II: Programme de renforcement des capacités des acteurs du marché financier régional	18
CHAPITRE 4 : RENCONTRES INTERNATIONALES ET REGIONALES	19
Section 1 : Les rencontres internationales	20
Section II : Les réunions des instances de la CEMAC.....	23
CHAPITRE 5 : ETATS COMPTABLES CERTIFIES AU 31 DECEMBRE 2016	23

Liste des tableaux et graphiques

- Tab 1 : Liste des membres de la COSUMAF au 31/12/16
- Tab 2 : Emissions sur le Marché Financier Régional au 31/12/16
- Tab 3 : Valeurs admises au Dépositaire Central au 31/12/16
- Tab 4 : Valeurs conservées par Dépositaire Central au 31/12/16
- Tab 5 : Synthèse des transactions bourse effectuées en 2016
- Tab 6 : Liste détaillée des transactions dénouées au 31/12/16
- Tab 7 : Paiements d'intérêts au 31/12/16
- Tab 8 : remboursement du capital au 31/12/16
- Tab 9 : Synthèse de la situation patrimoniale de la COSUMAF au 31/12/16

LA LETTRE DU PRESIDENT

L'évolution du marché financier régional au cours de l'année 2016 s'est inscrite dans un environnement économique marqué, au niveau mondial, par un ralentissement de la croissance économique à 3,1%, contre 3,2% en 2015 et, au niveau du continent africain, par un repli sévère de la croissance à 2,2%, soit le taux le plus bas depuis près de vingt ans. Au plan sous régional, on note un recul de la croissance économique à 0,2%, en rapport surtout avec la baisse, depuis 2014, des cours du pétrole brut, la principale source de devises de l'espace communautaire, la baisse des recettes budgétaires, la réduction des dépenses publiques et ses répercussions néfastes sur le secteur non pétrolier.

En effet, la forte baisse des cours du pétrole, aggravée par les menaces sécuritaires de Boko Haram dans la région du Lac Tchad et la persistance de la crise politico-militaire en République Centrafricaine ont profondément perturbé les soldes extérieurs et budgétaires de la sous-région. Compte tenu de la réduction drastique des recettes budgétaires, les programmes d'investissements engagés par les pays de la zone, notamment en matière d'infrastructures, sont largement compromis.

Dans ce contexte pour le moins tourmenté, le marché financier régional a poursuivi son processus de maturation destiné à faire émerger, à moyen terme, en Afrique Centrale, une place financière moderne, dynamique, transparente et qui s'impose comme une véritable terre d'opportunités pour l'offre et la demande de capitaux destinés à financer l'innovation, le décollage économique et le développement durable des pays membres de la CEMAC.

En 2016, le marché financier régional a confirmé la tendance amorcée depuis 2013, caractérisée par une plus grande fréquence et un plus gros volume des opérations par appel public à l'épargne.

Au cours de l'année sous revue, le Collège de la COSUMAF s'est réuni à quatre reprises, dans différents pays de la sous-région. Des décisions importantes en sont issues, qui s'inscrivent dans le cadre du développement du marché. En effet, à la faveur de ces réunions, des opérations d'émission de titres ont été autorisées ou enregistrées par la COSUMAF. Il s'agit notamment des emprunts obligataires par appel public à l'épargne initiés par les Etats du Gabon et du Congo pour des montants respectifs de 134 et 193 milliards de francs CFA, ce qui a permis de confirmer l'appétence des investisseurs pour les titres de la dette publique à long terme.

Il y a lieu également de souligner que plusieurs agréments ont été accordés à de nouveaux intermédiaires de marché, parmi lesquels il convient de signaler la première société de bourse établie en République du Tchad.

L'arrivée de nouveaux intermédiaires sur le marché est salubre, en ce qu'elle renforce le rôle et l'influence des professionnels de marché. Ce faisant, l'augmentation du nombre des acteurs de marché contribue à rapprocher les épargnants ou investisseurs de la sous-région de l'infrastructure boursière et ainsi à améliorer la prise en charge du processus de l'investissement et du financement sur le marché.

L'année 2016 marque également la création de nouveaux produits d'épargne collective, à la faveur des agréments accordés à de nouveaux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), plus particulièrement des fonds communs de placement. Ces produits nouveaux viennent étoffer une gamme de produits financiers innovants, offrant ainsi des opportunités nouvelles de placement et de diversification de l'épargne dans notre sous-région.

Par ailleurs, plus de dix ans après la mise en place des structures de notre marché financier régional, la COSUMAF se réjouit d'avoir initié une étude en profondeur sur son potentiel. Conduite par le Cabinet Roland Berger, sur financement IDA, l'étude est partie du constat d'une faiblesse structurelle du marché et d'une activité très en deçà des attentes, pour aboutir à des recommandations visant à engager la transformation du marché financier régional et son plein essor. Parmi les recommandations, on peut citer la nécessité d'un appui de mesures d'accompagnement à prendre par les Etats, notamment pour l'introduction en bourse de grandes entreprises publiques et l'amélioration en profondeur du climat des affaires et de l'investissement. Une autre recommandation essentielle concerne la mise en place d'un dispositif

d'accompagnement global des PME/PMI visant à faciliter leur accès au marché financier. Le Forum sur le développement du marché financier de l'Afrique Centrale (FODEMAF), organisé à Malabo, sous le haut patronage de son excellence Monsieur Teodoro OBIANG NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Equatoriale, portant sur la restitution de l'étude susmentionnée, a été une occasion heureuse de rassembler, autour de cette question du développement du marché financier régional, tous les acteurs et professionnels concernés.

Cette étude relève également la nécessité impérieuse de la convergence et surtout de l'intégration des marchés financiers de l'Afrique Centrale, comme condition de son développement. Elle relaie ainsi l'action continue que je n'ai cessé de mener en direction notamment des organes de décision de la CEMAC en inscrivant systématiquement cette préoccupation à l'ordre du jour des réunions du Comité Ministériel de l'UMAC, du Comité de Pilotage des réformes économiques et financières de la CEMAC et de la Conférence des Chefs d'Etat ; mais aussi à travers des réunions de concertation notamment avec le Gouverneur de la BEAC et le Président de la Commission des Marchés du Cameroun.

2016 marque ainsi une année majeure dans le processus de transformation de notre marché financier en vecteur essentiel du développement économique des Etats de la CEMAC.

La COSUMAF a continué à affirmer son implication dans les initiatives internationales en faveur d'une meilleure régulation des marchés financiers. Elle a de ce fait pris part en qualité de membre ordinaire aux travaux de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) et à la réunion annuelle de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI).

De nombreux défis restent, bien entendu, à relever, concernant les moyens devant permettre d'assurer une plus grande attractivité du marché, ou encore l'admission de nouvelles entreprises à la cote de la BVMAC à la faveur de critères rendus plus incitatifs. Nous sommes également conscients de la nécessité d'augmenter, en relation avec toutes les parties prenantes, la fréquence des campagnes de promotion des opportunités offertes par le marché et des initiatives en faveur de l'élévation de la culture financière et boursière.

Avec l'appui des membres du Collège de la COSUMAF, des services et de tous les acteurs du marché, nul doute que les défis seront relevés pour faire de notre marché une plate-forme privilégiée de financement au service des opérateurs économiques de notre sous-région.

Le vecteur catalyseur de cette transformation reste sans doute une décision de Chefs d'Etat de la CEMAC formalisant définitivement le processus de fusion des deux marchés boursiers de la CEMAC. C'est ce que j'appelle de tous mes vœux.

Rafael TUNG NSUE

I - FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2016

- 24 et 25 Février 2016 : Forum sur le Développement du Marché Financier de l'Afrique Centrale (FODEMAF) à Malabo, République de Guinée Equatoriale, portant sur la restitution de l'étude prospective sur le potentiel du Marché et mesures d'accompagnement.
- Signature **par M. Rafael TUNG NSUE, Président de la COSUMAF** de l'engagement de Marrakech pour l'essor des marchés financiers verts en Afrique.
- la signature par **M. Rafael TUNG NSUE, Président de la COSUMAF**, le 11 mai 2016 à Lima au Pérou, de l'Accord Multilatéral portant sur la Consultation, la Coopération et l'Echange d'Informations (MMoU) dans le cadre de l'adhésion de la COSUMAF à l'OICV en qualité de membre ordinaire. Cette signature érige la COSUMAF parmi la quinzaine des régulateurs africains des marchés des capitaux membres de l'OICV sur la trentaine ;
- 1^{er} juin 2016 : lancement de l'opération d'emprunt obligataire de l'Etat Gabonais « EOG 6 ,50% Net 2016-2021 »;
- 3 juin 2016 : **M. Rafael TUNG NSUE, Président de la COSUMAF**, est désigné Président de l'Institut Francophone pour la Régulation Financière (IFREFI) pour un mandat de deux ans ;
- 28 septembre 2016 : nomination des commissaires de la COSUMAF par le Comité Ministériel de l'UMAC ;

- 15 décembre 2016 : lancement de l'opération d'emprunt obligataire de l'Etat du Congo « EOCG 6 ,50 Net 2016-2021 ».

CHAPITRE 1 : ACTIVITES DE LA COSUMAF

Section 1 : Activités du Collège

Au cours de l'année 2016, le Collège de la COSUMAF s'est réuni à quatre reprises :

- le 23 février 2016 à Malabo, République de Guinée Equatoriale ;
- le 14 juin 2016 à Libreville, République Gabonaise ;
- le 10 septembre 2016 à Douala, République du Cameroun ;
- le 5 décembre 2016 à Libreville, République Gabonaise.

1^{re}-Réunion du 23 février 2016 à Malabo

Au titre de cette session, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- approbation des conclusions et recommandations du rapport de l'étude sur le potentiel du marché financier réalisée par le cabinet Roland Berger ;
- approbation des états financiers certifiés de l'exercice 2015 et quitus donné au Président pour sa gestion au titre dudit exercice ;
- délivrance du visa, au bénéfice de la société ECAIR, pour l'opération d'emprunt obligataire par appel public à l'épargne dénommée « **ECAIR 6% brut 2016-2021** » ;
- agrément de la société ATTIJARI SECURITIES CENTRAL AFRICA (ASCA), en qualité de société de bourse intervenant sur le marché financier de l'Afrique Centrale ;
- agrément de Monsieur NAOUFAL BENSALAH en qualité de directeur général de la société de bourse ATTIJARI SECURITIES CENTRAL AFRICA (ASCA).

II°-Réunion du 14 juin 2016 à Libreville

Au titre de cette session, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- ouverture d'une procédure de sanction à l'encontre de la société de bourse LA FINANCIERE SA et de son dirigeant.

- agrément de la société CBT en qualité de société de bourse sur le Marché Financier Régional ;

- agrément de Monsieur Bertrand TOGNIA en qualité de dirigeant de la société de bourse CBT;

III°-Réunion du 10 septembre 2016 à Douala

Au titre de cette session, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- adoption du rapport d'activités pour l'exercice 2015 de la COSUMAF;

- adoption du budget 2017 de la COSUMAF.

IV-Réunion du 5 décembre 2016 à Libreville

Pendant cette session, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- enregistrement de l'opération d'emprunt obligataire par Appel Public à l'Epargne de l'Etat du Congo « «EOCG 6,5% net 2016-2021 » » ;

- agrément de la société ASCA ASSET MANAGEMENT en qualité de Société de gestion de portefeuille sur le Marché Financier Régional ;

- agrément de Monsieur Naoufal BENSALAH, en qualité de Président - directeur général de la société ASCA ASSET MANAGEMENT ;

- agrément de Monsieur Marc KAMGAING TAASSI en qualité de directeur général adjoint de la société ASCA ASSET MANAGEMENT ;

- agrément du fonds commun de placement « FCP ASCA PATRIMOINE « » en qualité d'OPCVM sur le Marché Financier régional ;

- habilitation à titre exceptionnel de la société de bourse ASCA en qualité de dépositaire de l'OPCVM « FCP ASCA PATRIMOINE » pour une durée d'un (1) an ;

-approbation de la composition des actifs de l'OPCVM « FCP ASCA PATRIMOINE » ;

-délivrance du visa au document d'information du fonds commun de placement « FCP ASCA PATRIMOINE » ;

-agrément du fonds commun de placement « FCP ASCA LIQUIDITES » en qualité d'OPCVM sur le Marché Financier régional ;

-habilitation à titre exceptionnel de la société de bourse ASCA en qualité de dépositaire de l'OPCVM « FCP ASCA LIQUIDITES » pour une durée d'un (1) an ;

-approbation de la composition des actifs de l'OPCVM « FCP ASCA LIQUIDITES » ;

- octroi du visa au document d'information du fonds commun de placement « FCP ASCA LIQUIDITES » ;

-approbation des termes des engagements de Marrakech relatifs à l'essor de marchés financiers verts en Afrique.

Section II : Activités de régulation

En sa qualité d'Autorité de régulation du Marché Financier de l'Afrique Centrale, la COSUMAF a poursuivi en 2016 ses missions visant la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, l'information des investisseurs et le bon fonctionnement du marché.

1°-Renforcement du cadre réglementaire

En vue de poursuivre la modernisation du Marché Financier Régional, la COSUMAF a engagé en 2014 un vaste chantier de refonte de son cadre réglementaire, orienté notamment vers le renforcement de l'attractivité du marché. Dans ce cadre, et pour tenir compte de la nécessité d'adapter le corpus réglementaire aux exigences nouvelles des marchés financiers, elle envisage de proposer au Comité Ministériel de l'UMAC, dans les prochains mois, un projet de Règlement communautaire destiné à abroger les dispositions du règlement 06/03-CEMAC –UMAC du 12 novembre 2003 actuellement en vigueur.

2°-La régulation des organismes de marché et intermédiaires

Au cours de l'année 2016, la COSUMAF a délivré deux agréments en qualité de sociétés de bourse aux sociétés ATTIJARI SECURITIES CENTRAL AFRICA (ASCA), établie à Douala, République du Cameroun, et CBT Bourse, établie à N'Djamena, République du Tchad.

Dans le même élan, une entreprise a été agréée en qualité de société de gestion de portefeuille. Il s'agit d'ASCA ASSET MANAGEMENT, également établie à Douala.

Enfin, deux fonds communs de placement (FCP), ont été agréés par la COSUMAF : FCP ASCA PATRIMOINE et FCP ASCA LIQUIDITES, tous deux gérés par la société ASCA ASSET MANAGEMENT.

A ce jour, le Marché Financier Régional compte dix (10) intermédiaires de marchés agréés ainsi que trois (3) fonds communs de placement.

Section III : Contrôle du marché et des acteurs

L'année 2016 a confirmé une prédominance, depuis quelques années, de deux intermédiaires sur le marché du courtage en bourse. Il s'agit des sociétés de bourse BGFI Bourse et EDC Investment Corporation.

Par ailleurs, la COSUMAF a effectué une mission de contrôle sur place d'une société de bourse installée en République du Congo.

L'année 2016 s'est aussi traduite par une action de sensibilisation des acteurs agréés, en vue d'assurer la protection des investisseurs et le dynamisme du marché.

Chapitre 2 : Activités du Marché Financier Régional

Le Marché Financier Régional se compose de deux compartiments :

- un marché primaire, qui est celui des premières émissions de titres ou de l'offre initiale de titres au marché, qui se fait dans le cadre d'augmentation de capital, d'offres publiques de vente, ou d'emprunts obligataires ;

- un marché secondaire, encore appelé la bourse, qui est le cadre des transactions et d'échanges de titres entre investisseurs.

Section 1 : Marché primaire

Au cours de l'année 2016, le Marché Financier Régional a enregistré, trois opérations par appel public à l'épargne. Il s'agit d'abord de l'emprunt obligataire de l'Etat du Congo « EOCG 6,5% Net 2016-2021 ». D'un montant

initial de 150 milliards, cette opération a permis de lever, *in fine*, une somme de 193 milliards de FCFA, soit une sursouscription de 29%. Il s'agit de la première intervention de l'Etat congolais sur le marché financier régional.

Il convient également de mentionner la troisième émission d'emprunt obligataire effectuée par l'Etat du Gabon, dénommé « EOG 6,50% Net 2016-2021 » qui a permis de lever une somme de plus de 134 milliards de francs CFA contre les 98 milliards sollicités, soit une sursouscription de 36 %.

Enfin, l'opération dénommée « ECAIR 6% Brut 2016-2021 », réalisée par la société de droit congolais ECAIR, d'un montant de 60 milliards. Cette opération, bien qu'autorisée par la COSUMAF, a été entachée d'irrégularités au cours de la phase de placement des titres. Elle a été, en conséquence, annulée par la COSUMAF.

En somme, la contribution du marché Financier de l'Afrique Centrale au financement des économies de la zone CEMAC, mesurée en termes de fonds levés, s'évalue à fin décembre 2016 à 842,6 milliards de FCFA.

Tableau 2 : Emissions sur le Marché Financier Régional au 31 décembre 2016

Désignation	Type	Montant F.CFA)	(Mds	Prix Emission(F.CFA)	Taux	Maturité
Etat Congolais 6,5% net 2016- 2021	Obligation	192,305		10 000	6,5%	5 ans
Etat Gabonais 6,5% net 2016- 2021	Obligation	134,940		10 000	6,5%	5 ans
ECAIR 6% Brut 2016-2021	Obligation	10		10 000	6%	5 ans
Etat Gabonais 6% net 2015- 2020	Obligation	84,61653		10 000	6%	5 ans
Etat Tchadien 6% net 2013- 2018	Obligation	56,4		10 000	6%	5 ans
BGFI Holding 5% Brut 2013-2020	Obligation	69		100 000	5%	7 ans
Offre Publique de Vente(OPV) SIAT Gabon	Action	5,74		28 500		
Alios Finance Gabon 6,25% Brut 2014-2021	Obligation	6,4		10 000	6,25%	7 ans
FAGACE 5,25 net 2014-2019	Obligation	3,67		10 000		5 ans
Etat Tchadien 6% net 2011- 2016	Obligation	100		10 000	6%	5 ans
BDEAC	Obligation	18,165		10 000	5,5%	7 ans
Petro Gabon net 2010-2017	Obligation	7		10 000	6%	7 ans
IFC 4,25 % net 2009-2014	Obligation	12,5		10 000	4,25	5 ans
Prix import 7% 2009-2014	Obligation	0,4		10 000	7	5 ans
Etat Gabonais	Obligation	81,5		10 000	5,5%	6 ans

5,5% net 2007-2013					
CDK Emergence 5,25% net	Obligation	8	50 000 000	5,25%	5 ans
BGFIBANK 5% 2008-2014	Obligation	40	50 000 000	5%	6 ans
BGD 6% 2008-2014	Obligation	10	50 000 000	6%	5 ans
Total		842,6			

Section 2 : Marché secondaire

Le Marché secondaire est organisé, animé et géré par la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC).

Au 31 décembre 2016, la cote de la BVMAC compte, sur le compartiment des actions, une seule société listée. Il s'agit de la société agro-industrielle SIAT GABON.

Le compartiment obligataire de la BVMAC affiche, au 31 décembre 2016, un encours de 483 817 030 000 FCFA, correspondant aux valeurs suivantes : « EOG 6,50% Net 2016-2021 », « EOG 6,00% Net 2015-2020 », « FAGACE 5.25% net 2014-2019 », « Alios Finance Gabon 6.25% brut 2014-2021 », « Etat du Tchad 6% 2013 – 2018 » « BGFI Holding 5% Brut 2013-2020 », « CDK 5, 25 % 2012- 2017 », « BDEAC 5.5% net 2010 – 2017 », « Pétro Gabon 6% net 2010-2017 ».

Le niveau de capitalisation de la BVMAC demeure faible pour stimuler la rentabilité de la bourse régionale.

Section III : Activité du Dépositaire Central des titres

Le Dépositaire Central est un organisme de marché investi d'une mission de service public consistant notamment à assurer la prise en charge des titres émis sur le marché, leur inscription en compte, leur conservation, leur codification et leur règlement/livraison dans le cadre du dénouement des opérations de marché.

Admission de nouvelles valeurs :

Au cours de l'année 2016, le Dépositaire Central a assuré la prise en charge des titres de l'emprunt obligataire émis par l'Etat Gabonais dénommé « EOG 6,50% Net 2016-2021 ».

Tableau 3 : Valeurs admises au Dépositaire Central en 2016

Valeur	EOG 6,50% 2016-2021
Nbre de titres	13 494 050
Nominal	10 000
Encours	134 940 500 000Fcfa

Au 31 décembre 2016, le nombre de valeurs actives en conservation s'élève à dix (10), repartie en neuf obligations ou titres de créance et une action, comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 4 : valeurs conservées par le dépositaire Central au 31 décembre 2016

Tab 1. Valeurs conservées par le Dépositaire Central au 31/12/2016

Libellé valeurs	Type valeur	Statut	Montant initial	Nombre de titres	Date de prise en charge
EOG 6,5% net 2016-2021	Obligation	cotée	134 940 500 000	13 494 050	11/07/2016
EOG 6% net 2015-2020	Obligation	cotée	84 616 530 000	8 461 653	30/10/2015
FAGACE 5,25% net 2014-2019	Obligation	cotée	3 656 970 000	365 697	18/06/2015
ALIOS Gabon 6,25 % 2014-2021	Obligation	cotée	6 359 540 000	635 954	21/11/2014
BHC 5% 2013-2020	Obligation	cotée	69 000 000 000	690 000	25/09/2014
Etat Tchadien II 6% net 2013-2018	Obligation	cotée	31 952 450 000	3 195 245	21/02/2014
Action SIAT Gabon	Action	cotée	5 739 759 500	201 395	29/08/2013
C.D.K 5,25% 2012-2017	Obligation	Non cotée	8 000 000 000	160	21/03/2013
BDEAC 5,5% net 2010-2017	Obligation	cotée	1 816 500 000	1 816 500	10/03/2011
Petro Gabon 6% 2010 – 2017	Obligation	cotée	7 000 000 000	700 000	22/10/2010

Prise en charge de nouveaux adhérents :

Le Dépositaire Central a enregistré en 2016 de nouvelles adhésions. Il s'agit d'un teneur de compte, la société Afriland First Bank (Cameroun) et de deux sociétés de bourse : ASCA (Cameroun) et CBT Bourse (Tchad).

Transactions dénouées :

Onze(11) transactions de marché réalisées sur un total de 1 503 757 titres ont été dénouées par le Dépositaire en 2016 pour un montant total de 15 464 321 500 FCFA contre 22 043 758 383 FCFA en 2015, soit une baisse de 30%. Ces transactions portent principalement sur les titres de deux emprunts obligataires émis par l'Etat gabonais : EOG 2 (52,35%) et EOG 3 (46,46 %).

Tableau 5 : Synthèse des transactions bourse au 31 décembre 2016

Rubriques	2015	au 30/11/2016	Prév. 2016	Var. 2015/2016
Nb de transactions dénouées	256	11	11	-96%
Nb de titres échangés	1 845 304	1 503 757	1 503 757	-19%
Mt des transactions dénouées	22 043 758 383	15 464 321 500	15 464 321 500	-30%

Tableau 6 : Liste des transactions Bourse dénouées au 31 décembre 2016

Date négo.	Date dén.	Valeurs	Adhérent Livreur	Adhérent Livré	Nb. Trans.	Qté titres	Montant
12/01/2016	15/01/2016	EOG 2	BGFI Bourse	BGFI Bourse	1	30 000	305 325 900
08/03/2016	11/03/2016	EOG 2	BGFI Bourse	BGFI Bourse	1	40 000	410 783 600
26/04/2016	29/04/2016	SIAT	BGFI Bourse	BGFI Bourse	1	7	199 500
26/04/2016	29/04/2016	BHC	BGFI Bourse	BGFI Bourse	1	300	30 440 934
30/08/2016	02/09/2016	EOG 3	EDC-IC	EDC-IC	1	100 000	1 015 137 000
20/09/2016	23/09/2016	EOG 3	BGFI Bourse	ASCA	1	35 000	356 606 950
27/09/2016	30/09/2016	EOG 3	ASCA	ASCA	1	65 000	663 079 950
15/11/2016	18/11/2016	BHC	BGFI Bourse	BGFI Bourse	1	1 000	101 739 130
15/11/2016	18/11/2016	BHC	BGFI Bourse	BGFI Bourse	1	500	50 869 565
15/11/2016	18/11/2016	EOG 2	LCB Capital	LCB Capital	1	731 950	7 379 658 971
22/11/2016	25/11/2016	EOG 3	LCB Capital	LCB Capital	1	500 000	5 150 480 000
TOTAL					11	1 503 757	15 464 321 500

Titres échangés par valeurs :

Quatre (4) valeurs sur les dix (10) en conservation ont fait l'objet de transactions dénouées. L'essentiel des transactions dénouées porte sur les obligations émises par l'Etat Gabonais : l'Obligation « EOG 6% net 2015-2020 » (53,3%) et l'Obligation « EOG 6,50% net 2016-2021 » (46,63%).

En termes de volume, les deux valeurs précitées s'illustrent une fois de plus comme les plus performantes. La valeur « EOG 6% net 2015-2020 » arrive en

tête des valeurs les plus sollicitées avec un montant 8 095 768 471 FCFA (52,4%). Quant aux titres « EOG 6,50% net 2016-2021 », ils se situent en deuxième position, avec un montant de transactions dénouées de 7 185 303 900 FCFA (46,5%).

***Nombre de transaction par valeur :**

Opération sur titres :

Le Dépositaire Central a supervisé dix-neuf (19) Opérations Sur Titres (OST). Elles sont relatives à onze (11) paiements d'intérêt d'un montant total de 11 562 784 000 Fcfa et à huit (8) remboursements de capital d'un montant total de 39 972 578 215 Fcfa.

Tableau 7 : Paiements d'intérêt et Remboursement de capital au 31/12/2016

	Détachement Coupon		Remboursement capital		
Emetteur	Nb titres	Montant	Nb titres	Montant	Dates
CDK	160	168 000 000	160	1 600 000 000	8/01/2016
BHC	690 000	1 725 000 000			13/01/2016
Petro Gabon	700 000	84 000 000	700 000	700 000 000	12/02/2016
FAGACE	365 697	95 995 463	365 697	457 121 250	11/04/2016
BDEAC	1 816 500	199 815 000	1 816 500	1 816 500 000	30/06/2016
BHC	690 000	1 725 000 000			13/07/2016
Tchad I	10 000 000	2 000 000 000	10 000 000	33 333 330 000	20/07/2016
Petro Gabon	700 000	63 000 000	700 000	700 000 000	13/08/2016
Alios Finance	635 954	340 871 344	635 954	908 505 715	13/08/2016
EOG II	8 461 653	5 076 991 800			29/09/2016
FAGACE	365 697	84 110 310	365 697	457 121 250	10/10/2016
Tchad II	3 195 245	1 150 288 200	3 195 245	6 390 490 000	25/11/2016
Total		11 562 784 000		39 972 578 215	

CHAPITRE 3 : DEVELOPPEMENT ET INTEGRATION DU MARCHÉ

Section I : Activités de promotion et de développement du marché

Au cours de l'année 2016, la COSUMAF a poursuivi l'effort de dynamisation du marché à travers des actions visant à sa promotion et à son développement.

Elle a ainsi organisé Les 24 et 25 Février 2016 un Forum sur le Développement du Marché Financier de l'Afrique Centrale (FODEMAF) à Malabo, République de Guinée Equatoriale, portant sur la restitution de l'étude prospective sur le potentiel du Marché et mesures d'accompagnement qu'elle a initié.

Cette étude confirme les données sur le potentiel considérable du marché financier de l'Afrique Centrale. Le diagnostic établi souligne que la principale faiblesse du marché réside dans la coexistence de deux marchés financiers au sein de la CEMAC. C'est ainsi que l'étude préconise d'une part de mettre un terme définitif à la coexistence des deux marchés financiers au sein de la CEMAC et, d'autre part, d'adopter au niveau des Etats membres, des mesures d'accompagnement volontaristes pour dynamiser le marché financier régional.

Section II: Programme de renforcement des capacités des acteurs du marché financier régional

Le renforcement des capacités des acteurs du marché a toujours figuré au cœur des préoccupations du Collège et des dirigeants de la COSUMAF. En effet, l'efficacité et le professionnalisme des acteurs est un gage de maturité du marché et un vecteur de son développement.

La COSUMAF a ainsi organisé, les 24 et 25 juin 2016, un forum de vulgarisation de l'étude prospective sur le potentiel du Marché et mesures d'accompagnement réalisée par le Cabinet Roland Berger en partenariat avec la Banque Mondiale.

Ce forum a été l'occasion, pour les acteurs du marché financier de l'Afrique Centrale, les entreprises et divers corps professionnels de partager les conclusions générales de cette étude et d'envisager les actions à réaliser pour dynamiser la place financière de la CEMAC.

Par ailleurs, ce forum a permis à la COSUMAF de présenter aux potentiels émetteurs et investisseurs la capacité du Marché Financier Régional à offrir des opportunités de financement et d'investissement dans les meilleures conditions de sécurité et de coût.

Parmi les principales orientations de cette étude, on note :

-la création d'un électrochoc par la prise de mesures ponctuelles et fortes au niveau des Etats de la CEMAC comme condition préalable à la dynamisation du marché financier .Il est important que les Etats de la CEMAC fassent preuve d'une volonté politique sans faille dans le but de promouvoir et développer le marché financier afin qu'il puisse remplir son objectif de financement de leurs économies. Cela passe notamment par un accord entérinant la fusion des bourses de Douala et de Libreville.

-l'affirmation et la promotion de « Role models », à savoir des émetteurs et des intermédiaires de référence capables de porter le marché et d'en véhiculer une image positive. La cotation en bourse d'entreprises phares de la sous-région peut constituer l'élément déclencheur du développement du marché financier régional, de même que l'ouverture du capital d'entreprises publiques, ainsi que l'émission d'emprunts obligataires de la part de collectivités territoriales et d'organisations sous régionales.

-la structuration de l'offre en réponse au besoin de financement de l'économie par l'élaboration d'une offre adaptée au besoin des entreprises et des investisseurs de la CEMAC. Le marché financier est jeune. Il doit donc s'adapter au contexte et à l'organisation économique des acteurs de la sous-région. La création de produits financiers impliquant les ETI et PME, de même que l'harmonisation des normes fiscales sur l'ensemble de la sous-région, favoriseront un élargissement de la base des acteurs du marché.

-la promotion active du marché auprès des émetteurs potentiels via un plan marketing très structuré, permettant le suivi et la prospection des émetteurs potentiels, ainsi que l'apport d'informations sur les besoins du marché financier régional. De même, l'étude souligne que l'accompagnement des acteurs du marché via la mise en place de formations et le développement d'une presse spécialisée stimulera l'essor de la culture financière au niveau régional.

-la définition d'un cadre réglementaire favorable à l'investissement.

La COSUMAF s'est engagée durant ces travaux à faire appliquer ces résolutions afin de permettre une meilleure dynamisation du Marché Financier Régional.

CHAPITRE 4 : RENCONTRES INTERNATIONALES ET REGIONALES

En vue d'assurer un encadrement efficace des marchés financiers et de fructueux échanges d'expériences, les autorités de régulation sont régulièrement amenées à prendre part à des rencontres internationales abordant des aspects divers du fonctionnement des marchés. Depuis sa création, la COSUMAF y participe activement dans l'unique souci de s'approprier les meilleures pratiques en matière de régulation financière et d'organisation des marchés, de prévention et maîtrise des risques de marché.

Au titre des rencontres internationales, la COSUMAF participe également aux réunions des Ministres des Finances de la Zone Franc. Cette rencontre biannuelle vise à favoriser des échanges avec les autorités monétaires de la zone sur les questions économiques, financières et monétaires et leur implication sur les politiques publiques et le développement économique des pays membres. Il s'agit ainsi d'un cadre permettant d'alimenter la stratégie de développement du marché financier régional.

Par ailleurs, la COSUMAF prend part aux réunions des instances ministérielles de la communauté. Elle entretient en outre des relations institutionnelles et prend part à des réunions périodiques avec les Institutions, Organes et Institutions spécialisées de la CEMAC.

Section 1 : Les rencontres internationales

▪ Réunion annuelle de l'Institut Francophone de Régulation Financière(IFREFI)

La 15^{ème} session annuelle de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) s'est déroulée du 1^{er} au 3 juin 2016 à Beyrouth au Liban. La COSUMAF en sa qualité de membre, y était représentée.

Au cours de cette session, il a été procédé au renouvellement des instances dirigeantes de l'Institut. Ainsi, Monsieur Rafaël TUNG NSUE, Président de la COSUMAF, a été désigné comme Président et la CMA libanaise comme Vice-Présidente pour un mandat de deux ans. Les membres ont, en outre, attribué à la COSUMAF l'organisation de la 16^{ème} session annuelle de l'IFREFI prévue en 2017.

Par ailleurs, l'IFREFI a admis deux nouveaux membres en son sein : l'autorité de régulation du marché financier du Vietnam (State Securities Commission of Vietnam –SSC) et celle du marché financier de la Principauté d'Andorre (Institut National Andorra de Finances – INAF).

En ce qui concerne les échanges d'expériences, la réunion des Présidents, a permis d'examiner des points d'actualité sur la conjoncture économique et financière mondiale et les évolutions institutionnelles et réglementaires dans les différentes juridictions. Les Présidents ont également débattu des problématiques liées à l'information financière et des enjeux relatifs aux normes IFRS.

Quant au séminaire destiné aux membres du personnel des autorités de régulation membres de l'IFREFI, il avait pour thème principal le rôle et les pouvoirs du régulateur pour améliorer les pratiques des émetteurs et restaurer la confiance des investisseurs. Ce thème s'est articulé autour de trois panels :

- Un cadre réglementaire rigoureux et adapté ;
- Enjeux et défis du régulateur dans le contrôle des opérations financières et dans le suivi de l'information permanente et de l'information comptable obligatoire ;
- Accompagnement des émetteurs et mesures répressives.

▪ **Assemblées annuelles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International**

La COSUMAF, à l'instar des autres institutions de la CEMAC a pris part aux réunions de printemps du Fonds Monétaire International et du groupe de la Banque Mondiale qui ont eu lieu du 8 au 17 avril 2016.

Ces réunions ont permis d'établir les nouvelles bases de coopération avec les partenaires au développement, eu égard à l'échéance annoncée du Projet de Renforcement des Capacités des Institutions de la CEMAC, dispositif dont la COSUMAF est bénéficiaire.

Après avoir fait l'état des lieux de la situation en cours, les discussions ont mis en évidence la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour l'agenda de l'intégration régionale à travers un programme financé dans le cadre de IDA 18. Dans ce cadre, le Vice-Président Afrique de la Banque Mondiale, a proposé la création d'un nouveau projet courant 2017, après analyse des besoins de chaque institution par une équipe de la Banque Mondiale.

La nécessité pour la COSUMAF de mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude sur le potentiel du marché financier, l'amène à solliciter l'appui financier et technique des partenaires au développement.

- **Signature de l'engagement de Marrakech pour l'essor des Marchés Financiers verts en Afrique**

L'engagement de Marrakech pour l'essor des Marchés Financiers verts en Afrique est une initiative de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC). Il vise à soutenir et à promouvoir la finance verte dans le continent par la mise en place d'une plateforme d'échange, d'information, d'expérience, de réflexion, de renforcement des capacités entre pays membres et le développement de meilleures pratiques pour la stimulation d'une offre de produits financiers, conformément aux objectifs de résilience climatique et d'atténuation des effets du réchauffement climatique.

Le Président de la COSUMAF a, pour le compte du marché financier de l'Afrique Centrale, souscrit aux différents engagements et signé le texte proposé.

- **Réunion des Ministres des Finances de la Zone franc**

Les Ministres de l'Economie et des Finances de France, de l'Union des Comores, de l'UEMOA et de la CEMAC, les Gouverneurs des Banques Centrales et les Présidents des Institutions Régionales des Etats membres de la Zone Franc se sont réunis à Yaoundé (République du Cameroun) le 9 avril 2016.

Les principaux sujets abordés ont porté sur les politiques publiques à l'épreuve de la baisse des cours des matières premières extractives et l'intégration commerciale en Zone franc.

Cette rencontre a permis aux participants de faire le point sur la croissance économique et les échanges interbancaires dans la Zone Franc.

Concernant les politiques publiques à mettre en œuvre, plusieurs recommandations ont été émises :

- Face à la diminution des recettes budgétaires et le risque de persistance d'un faible niveau de prix, les experts ont proposé une compression des dépenses publiques en formulant des plans d'ajustement reposant sur des hypothèses crédibles.
- A plus long-terme, les experts ont proposé la constitution d'une épargne suffisante permettant de servir d'amortisseur budgétaire, la mise en

œuvre de politiques fiscales et d'investissement rigoureuses et efficaces, ainsi que de politiques structurelles pour favoriser la diversification de l'économie.

Enfin, les discussions autour de L'intégration commerciale en zone franc ont confirmé la faiblesse des échanges intra régionaux dans cette zone malgré des conditions économiques et des dispositions institutionnelles favorables.

Un groupe de travail avait été mis en place lors de la réunion des Ministres des Finances de la zone Franc de Bamako en avril 2015. Ce groupe a élaboré un rapport soumis aux participants.

Ce rapport souligne le caractère limité de l'intégration commerciale au sein de la Zone franc en raison d'un certain nombre de facteurs (application partielle des règlements ; maintien de barrières juridiques, techniques, physiques et administratives ; non- harmonisation des procédures douanières et notamment des exonérations et dérogations).

Section II : Les réunions des instances de la CEMAC

La COSUMAF a participé à différentes réunions du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et du Conseil des Ministres de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC).

Les dispositions de l'article 26 du règlement n°06/03 CEMAC du 12 Novembre 2003 portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, stipule que les comptes annuels de la COSUMAF doivent être vérifiés par un Commissaire aux Comptes.

C'est ainsi que chaque année, les comptes annuels du régulateur sont audités par le cabinet Ernst Young qui émet à la fin de sa mission son opinion.

Comme pour les exercices précédents, le cabinet Ernst Young a certifié que l'état d'exécution du budget, la situation de trésorerie et l'état du patrimoine sont sincères et réguliers, et reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulés ainsi que de la situation financière de la COSUMAF à la fin de l'exercice 2016.

L'état synthétique du patrimoine de la COSUMAF arrêté au 31 décembre 2016 tel qu'il ressort des travaux du cabinet ERNST YOUNG se présente comme suit :

Tableau 9 : L'état synthétique du patrimoine de la COSUMAF au 31/12/2016

Bilan Actif	Brut	Amort. et prov	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15	Bilan Passif	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
Actif immobilisé	599 220 191	480 418 527	118 801 664	141 068 012	Capitaux propres	821 387 398	688 084 505
Valeurs réalisables à court terme	1 382 784 034		1 382 784 034	1 712 416 343	DLMT	-	-
Disponibilités	1 432 820 802		1 432 820 802	581 732 639	DCT	2 113 019 103	1 747 132 489
TOTAL ACTIF	3 414 825 027	480 418 527	2 934 406 500	2 435 216 994	TOTAL PASSIF	2 934 406 500	2 435 216 994

ANNEXES

II- PRESENTATION DE LA COSUMAF

1) Statut, missions et pouvoirs

La COSUMAF est une institution spécialisée créée dans le cadre de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et assurant la régulation, la tutelle et le contrôle du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

Conformément aux dispositions de l'article 31 de la convention régissant de l'UMAC, la régulation et le contrôle des opérations d'appel public à l'épargne en zone CEMAC relèvent de la compétence exclusive de la COSUMAF.

Autorité publique indépendante, la COSUMAF est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elle a pour missions de veiller :

- à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières ou en tous autres instruments financiers ;
- à l'information des investisseurs ;
- au bon fonctionnement du marché.

Afin de remplir ses missions, la COSUMAF est dotée des pouvoirs suivants :

- pouvoir réglementaire lui permettant de fixer les règles de fonctionnement du marché ;
- pouvoir de contrôle des opérations et des acteurs du marché ;
- pouvoir d'autorisation lui permettant de délivrer des visas et agréments ;
- pouvoir de sanction lui permettant de réprimer tout manquement constaté sur le Marché.

Sur le territoire des Etats membres de la CEMAC, la COSUMAF jouit des privilèges et immunités reconnus aux organisations internationales.

Dans le contexte particulier du Marché Financier de l'Afrique Centrale, caractérisé notamment par un faible volume d'opérations et une culture

financière et boursière insuffisante, la COSUMAF est appelée à initier et à soutenir des actions pédagogiques et des campagnes de promotion du marché.

2) Composition de la Commission au 31 décembre 2016

La Commission de Surveillance du Marché Financier est composée d'un collège de 12 membres comprenant :

- un Président, nommé par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC ;
- 11 membres nommés par le Comité Ministériel de l'UMAC eu égard à leur expertise reconnue en matière comptable, financière ou juridique.

Les membres nommés par le Comité Ministériel de l'UMAC sont désignés comme suit :

- six membres représentant les Etats sur proposition de ceux-ci ;
- un représentant de la BEAC sur proposition du Gouverneur de la BEAC ;
- un représentant de la Commission de la CEMAC sur proposition du Président de la Commission de la CEMAC ;
- un représentant de la COBAC sur proposition du Secrétaire Général de la COBAC ;
- un magistrat désigné sur proposition du Président de la Cour de Justice de la CEMAC ;
- un expert-comptable agréé CEMAC désigné sur proposition du Président de la COSUMAF.

Chaque membre nommé par le Comité Ministériel de l'UMAC a un suppléant désigné pour la durée de son mandat.

Le Président est assisté par un secrétaire Général.

Au 31 décembre 2016, la structure décisionnelle de la COSUMAF se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : liste des membres de la COSUMAF au 31 décembre 2016

Représentation	Membres Titulaires	Membres suppléants
Président	M. Rafael TUNG NSUE	
Représentants du Cameroun	M. KELLY MUA KINSLEY	M. Serge ELLE
Représentants de la RCA	M. Guy Samuel NGANATOUA	M. Guy SOBO KOYAYORO
Représentants du Congo	M. Aymar Delmas EBIOU	M. Jean Claude IWANGA
Représentants du Gabon	M. Guy Nazaire SAMBA	M. Ephraïm MAGNAGA NGANGA
Représentants de la Guinée Equatoriale	M. Juan Manuel AFUGU MBOMIO	M. José Antonio EDJANG NTUTUMU
Représentants du Tchad	M. DJIMET NGOUTINE	M. WARDOUGOU MAHAMAT
Représentant de la Commission de la CEMAC	M. Paul TASONG NJUKANG	M. Lionel Gregory BEYINA
Représentants de la BEAC	M. MANDEKOR DJIMADOUM	M. Thomas ONA OBIANG
Représentants de la COBAC	M. Rufin Cyriaque ENGO NGOZO	M. Félix NDZIE
Représentants de la Cour de Justice	M. Moussa RAMADAME	M. Georges TATY
Représentants Experts Comptables	M. Marc NGASSA	M. Adrien DEGBEY
Secrétaire Général Rapporteur	M. Marcel ONDELE	

3) Organigramme de la COSUMAF

